

## AVENANT N° 2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**  
représenté par le directeur des sports,  
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **Fédération française de rugby à XIII**  
représentée par son président, Monsieur Carlos ZALDUENDO  
désignée ci-dessous par la fédération,  
N° SIRET : 788 105 146 00054

### PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2016 et d'en fixer les modalités financières.

### COMPLEMENT :

*Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;*

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération)
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

### ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.  
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

## **ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle**

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2016 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération<sup>1</sup> concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

## **ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement**

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2016 s'élève à 402 476 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 172 593 €, le solde restant s'élève à 229 883 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention 45 000 € concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 447 476 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : **620 100€.**

Pour mémoire, la subvention d'un montant de 13 400 € précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

## **ARTICLE 4 :**

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le 20 JUN 2016

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION  
FRANCAISE DE RUGBY A XIII



p/ LE ~~Parle directrice des sports~~  
L'adjointe à la directrice des sports,  
Chef de service  
Claudie SAGNAC

WISE LE 16/06/2016 DANS CHORUS PAR LE  
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET  
COMPTABLE MINISTERIEL  
N° EJ 2/10.126.7.502

<sup>1</sup> –dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

## **LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Relevé d'identité bancaire

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance patrouille	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires</b>									
Nombre de licences	11394	14366	12000	12500	13000				
Nombre d'ATP	35260	32300	35000	35000	35000				
Nombre total de licences et d'ATP	46654	46666	47000	47500	48000				
Nombre et taux de licences féminines	1365 (11,98%)	1870 (13,02%)	1600 (13,33%)	1700 (13,6%)	1800 (13,85%)				
Nombre et taux de licences en ZUS									
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	2298 (20,17%)	2435 (16,95%)	2700 (22,5%)						
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	12	15	15	17	20				
<b>Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives</b>									
Sollicités financières	17,44	0	28,0 %	28,0 %	30,0 %				
<b>Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives</b>									
Rang sportif de la France	4	5	4	4	4				
<b>Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs</b>									
Taux de suivi médical complet - SHN	94,12%	92,86%	88%	96%	100%				
Taux de suivi médical complet - Espoirs	93,1%	96,67%	96%	96%	100%				
<b>Emplois d'avenir</b>									
Nombre d'emplois d'avenir	23	25	20						
<b>Lettres de missions signées dans CTS-Web</b>									
Nombre et taux de lettres de missions signées	5 (62,5%)	8 (68,89%)	100%						

Objectifs et indicateurs de performance patrouille	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Assurer la continuité de la présence fédérale dans les instances internationales</b>									
Nombre d'élus dans les instances internationales	2	1	3	3	3				
<b>Renforcer la structuration et l'efficacité du Parcours de l'Excellence Sportive</b>									
Pourcentage des joueurs issus du PES au sein des collectifs France Jeunes	75%	86,2%	80%	85%	86%				
<b>Renforcer la structuration et l'efficacité du Parcours de l'Excellence Sportive</b>									
Pourcentage des joueurs issus du PES au sein de l'équipe de France	5%	60%	60%	65%	70%				
<b>Renforcer la structuration et l'efficacité du Parcours de l'Excellence Sportive</b>									
Pourcentage des joueurs issus du PES parmi les contrats professionnels français	70%	74%	75%	75%	75%				
<b>Mettre en place des actions de sensibilisation dans les milieux scolaires et universitaires</b>									
Nombre de structures initiées	252	320	260	280	300				
<b>Développer le respect, l'éthique, et le fair play auprès de tous les publics</b>									
Nombre de signatures de missions en Services Civiques dédiées à l'action	33	35	30	30	30				
<b>Rendre accessible la pratique à tous publics par l'aménagement des règles du jeu</b>									
Nombre de clubs offrant une pratique aménagée et sécurisée	115	120	130	135	140				
<b>Structurer le rugby à XIII français grâce à l'emploi et à la gestion administrative</b>									
Nombre de CDI signés	7	7	7	7	7				
<b>Soutenir la formation de l'encadrement sportif</b>									
Pourcentage d'entraîneurs en fonction titulaires du diplôme correspondant	88%	92%	90%	95%	98%				
<b>Protéger la santé du pratiquant régulier et du pratiquant occasionnel</b>									
Nombre d'actions clairement identifiées "santé du pratiquant"	18	18	20	20	20				
<b>Atteindre les podiums internationaux</b>									
Place des collectifs France dans les championnats d'Europe	2	2	2	2	2				

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			
	Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
<b>Mettre en place des actions de sensibilisation dans les milieux scolaires et universitaires</b>				
Action 1	38 000 €	12 500 €	11 000 €	27 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	38 000 €	12 500 €	11 000 €	27 000 €
<b>Rendre accessible la pratique à tous publics par l'aménagement des règles du jeu</b>				
Action 1	164 000 €	75 000 €	42 500 €	121 500 €
Compétitions internationales en France (disciplines non reconnues de HN)	164 000 €	75 000 €	42 500 €	121 500 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	60 000 €	35 000 €	10 000 €	50 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	24 000 €	10 000 €	8 500 €	15 500 €
<b>Soutenir la formation de l'encadrement sportif</b>				
Action 1	85 000 €	44 000 €	24 000 €	61 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	10 000 €	4 000 €	4 000 €	6 000 €
Action 4	10 000 €	4 000 €	4 000 €	6 000 €
Formations fédérales	75 000 €	40 000 €	20 000 €	55 000 €
75 000 €	75 000 €	40 000 €	20 000 €	55 000 €
<b>Structurer le rugby à XIII français grâce à l'emploi et à la gestion administrative</b>				
Action 1	300 000 €	100 000 €	63 000 €	237 000 €
Structuration fédérale	120 000 €	30 000 €	18 000 €	102 000 €
120 000 €	120 000 €	30 000 €	18 000 €	102 000 €
Action 4	180 000 €	70 000 €	45 000 €	135 000 €
Professionnalisation de l'activité	180 000 €	70 000 €	45 000 €	135 000 €
<b>Protéger la santé du pratiquant régulier et du pratiquant occasionnel</b>				
Action 3	111 500 €	75 000 €	46 476 €	65 024 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	111 500 €	75 000 €	46 476 €	65 024 €
33 000 €	33 000 €	25 000 €	19 476 €	13 524 €
Accompagnement sanitaire préventif	59 000 €	43 000 €	23 000 €	36 000 €
Prévention dopage	5 000 €	2 000 €	1 000 €	4 000 €
Promotion des APS comme facteur de santé	14 500 €	5 000 €	3 000 €	11 500 €
<b>Atteindre les podiums internationaux</b>				
Action 2	706 760 €	348 760 €	252 000 €	454 760 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	706 760 €	348 760 €	252 000 €	454 760 €
Aides personnalisées (AP)	18 760 €	18 760 €	0 €	18 760 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	123 000 €	50 000 €	45 000 €	78 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	200 000 €	95 000 €	75 000 €	125 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	125 000 €	80 000 €	62 000 €	63 000 €
240 000 €	105 000 €	70 000 €	170 000 €	170 000 €
<b>Développer le respect, l'éthique, et le fair play auprès de tous les publics</b>				
Action 1	24 500 €	10 000 €	8 500 €	16 000 €
Éthique et prévention des incivilités dans le sport	24 500 €	10 000 €	8 500 €	16 000 €
<b>Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives</b>				
Action 1	39 000 €	10 000 €	0 €	39 000 €
Programmes d'échanges internationaux	39 000 €	10 000 €	0 €	39 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 468 760 €</b>	<b>675 260 €</b>	<b>447 476 €</b>	<b>1 021 284 €</b>

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

45 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

402 476 €

	<b>Relevé d'Identité Bancaire</b> <b>IBAN</b>
<hr/> <b>Cadre réservé au destinataire du relevé</b> <hr/>	
<b>Titulaire du compte</b> FEDERATION FRANCAISE DE RUGBY A XIII	
<hr/> <b>Domiciliation</b> PARIS ASSOCIATIONS ET FONDATIONS (02837)	
<hr/> <b>RIB</b> : 30004 02837 00010528861 94 <b>IBAN</b> : FR76 3000 4028 3700 0105 2886 194 <b>BIC</b> : BNPAFRPPAA	